

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## Evaluation environnementale préalable à la création de la ZAC des Chaputs visant le développement d'un secteur d'habitat sur un territoire de 6 hectares sur la commune de Le Verger

Le projet de ZAC des Chaputs, en fonction de ses caractéristiques, a été soumis à examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale. Suite à cet examen, le Préfet a imposé la réalisation d'une évaluation environnementale préalable à la création de l'opération, par arrêté préfectoral du 10 avril 2018.

Conformément aux articles L. 122-1-1 et L. 123-19 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet comprenant l'étude d'impact doit être mis en ligne et soumis à la participation du public par voie électronique.

Au terme de cette participation, la Commune de Le Verger pourra approuver le dossier de création et créer la ZAC des Chaputs.

Le dossier mis en ligne comprendra :

- Le bilan de la concertation
- Le plan de situation de l'opération
- Le rapport de présentation du projet
- L'étude d'impact
- L'avis de l'autorité environnementale
- L'avis de consultation des services de Rennes Métropole

**Le public pourra prendre connaissance de ce dossier entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2018 sur le site internet de la commune de Le Verger : <https://www.mairie-le-verger.fr>**

**Toutes questions ou observations pourront être adressées à l'adresse mail suivante : [contact@mairie-le-verger.fr](mailto:contact@mairie-le-verger.fr)**

Les observations qui seront émises ainsi que les réponses seront mises en ligne sur le site internet de la commune.